

Paraguay : arrestations de travailleurs après la mise en place d'un syndicat (04.05.12)

4 mai 2012 : Trois dirigeants syndicaux employés par Maehara S.A., Leoncio Britez, Gustavo Jara et Teodoro Enciso, ont été appréhendés après avoir participé à la constitution d'un syndicat au sein de leur entreprise. Ces arrestations constituent une violation flagrante de la Constitution paraguayenne et de la Convention n° 87 de l'OIT. La CSI proteste énergiquement contre ces détentions illégales.

La direction de Maehara S.A., établissement producteur d'œufs de la marque Yemita a licencié ces dirigeants syndicaux sans leur verser d'indemnité. « Nous assistons à une dégradation préoccupante de la situation du travail au Paraguay », a indiqué Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI. Dans ce pays, les travailleuses et les travailleurs syndiqués font l'objet d'une persécution impitoyable en violation permanente de leurs droits fondamentaux.

Il convient de signaler que les requêtes déposées par les travailleurs sollicitant l'intervention de l'Autorité administrative en charge du travail ne sont jamais suivies d'effets positifs, les interventions de cette Autorité pouvant être qualifiées de partiales, malveillantes, bureaucratiques et dépourvues d'effets concrets pour les travailleurs.

Par un courrier adressé aux autorités paraguayennes, la CSI exige la libération immédiate des dirigeants syndicaux détenus au Commissariat du secteur de Posta Gaona dans la ville d'Itá. La CSI demande instamment au président Fernando Lugo de prendre rapidement les mesures nécessaires pour garantir aux travailleurs du Paraguay le libre exercice de leurs droits syndicaux. « Le gouvernement paraguayen doit respecter les conventions fondamentales de l'OIT.

L'annulation de l'enregistrement du syndicat de Maehara par arrêté du vice-ministre du Travail, à la demande expresse du patronat, est proprement inadmissible alors même que la loi interdit tout acte d'ingérence patronale », a précisé un haut responsable syndical du Paraguay.